

Le bill JJ (No 167) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des Postes," est lu la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé (tel qu'amendé.)

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions en argent aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—	
Pour 90 milles du chemin de fer de Newport ou Windsor à Truro ou à un point entre Truro et Shewiacke, et depuis un point sur le dit chemin de fer jusqu'à un point à ou près Eastville, et de Eastville à travers la vallée de la rivière Musquodoboit vers un point sur l'embranchement projeté de l'Intercolonial sur Dartmouth, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vict., chap. 5; et aussi pour un pont de chemin de fer sur la rivière Shubénacadie sur la ligne du dit chemin de fer, une subvention de 15 pour 100 sur la valeur de sa construction, n'excédant pas en totalité.....	\$300,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de son chemin depuis la station de North Bay ou les environs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, vers la Baie de James, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 43 milles de son chemin depuis North Bay vers le lac Tamagamany, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	217,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie en addition aux 15 milles déjà subventionnés et construits, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 30 milles de sa voie depuis Saint-Léonard dans une direction nord vers une jonction avec le chemin de fer Intercolonial et la station de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec, dans une direction nord à travers le comté de Wolfe et dans le comté de Mégantic, distance n'excédant pas 50 milles depuis Lime Ridge, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour 25 milles de sa voie depuis Saint-Thomas, à travers les comtés d'Elgin et Middlesex vers la station Forest ou Park Hill, sur la ligne du Grand-Tronc, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 20 milles de sa voie depuis Parry-Sound, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 10 milles de sa voie depuis Little Current jusqu'à Nelson sur l'embranchement-Algoma de la ligne du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00